Destinataires : Utilisateurs du programme CanadaGAP

Date : 31 mars 2017

Objet : Avis de correction - Version 7.0 des Guides de salubrité des aliments

AVIS DE CORRECTION

Veuillez prendre note de l'importante correction apportée à la Version 7.0 (2017) du Guide de salubrité des aliments CanadaGAP.

Le présent avis de correction est en lien avec la **Remarque** visant les fournisseurs externes à la section 19.1 *Sélection et approvisionnement en fruits et légumes récoltés ou prêts à vendre*. AUCUN changement n'est apporté à l'exigence elle-même.

L'exigence de la section 19.1 est la suivante :

- *Si les services d'un fournisseur externe sont sélectionnés/achetés pour effectuer des opérations au nom de la personne responsable (par ex., emballage, mise sur glace, lavage, entreposage par une entreprise indépendante d'entreposage), même si les fruits et légumes reviennent ensuite sur les lieux de l'exploitation, la personne responsable obtient une copie d'un certificat valide/en vigueur (un certificat par fournisseur de service, par saison) et la classe sous l'onglet Attestations/Certificats :*
  - ❒ *CanadaGAP*
  - ❒ *Autre audit/certificat de salubrité des aliments effectué par une tierce partie et reconnu par l'industrie*

La **Remarque** suivant cette exigence se lit comme suit :

> ***Le certificat seul ne contient pas forcément tous les renseignements nécessaires ou peut ne pas être suffisamment clair pour s'assurer que le fournisseur externe effectue les services souhaités. Ainsi il peut être nécessaire de détenir une copie du rapport d'audit ou de tout autre document pertinent pour les rendre disponibles lors de l'audit.***

Les versions mises à jour des guides sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.canadagap.ca/fr/manuals/manualdownloads/.

Nous vous remercions pour votre coopération et nous excusons du contretemps. Pour toute question, veuillez communiquer avec info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.